



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Afrique**

**AFR/RC61/CP/2**  
22 juin 2011

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante et unième session

Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 29 août – 2 septembre 2011

Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

**ÉVALUATION FORMATIVE INDÉPENDANTE DE L'ACTIVITÉ DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**SOMMAIRE**

	Paragraphes
INTRODUCTION .....	1–2
BUT .....	3
PORTÉE ET MANDAT .....	4–7
SUPERVISION .....	8
SÉLECTION DU GROUPEMENT D'ÉVALUATION .....	9–11
PROCESSUS PROPOSÉ .....	12–15
QUESTIONS À EXAMINER PAR LES ÉTATS MEMBRES .....	16

## INTRODUCTION

1. Dans la résolution WHA64.2, l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général « de concevoir, en concertation avec les États Membres, une approche de l'évaluation indépendante, et de présenter un premier rapport sur l'évaluation indépendante de l'activité de l'OMS à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2012 ». À sa cent vingt-neuvième session, le Conseil exécutif a ensuite demandé d'établir, d'ici la fin juin 2011, trois documents analytiques qui seront révisés en permanence dans le cadre du processus de consultation. En application de la décision du Conseil exécutif, le présent document est le premier projet de note de synthèse exposant la portée, le mandat et le processus de l'évaluation indépendante.

2. Le but est d'établir un processus efficace et efficient d'évaluation indépendante de l'OMS qui soit rapide, économe en ressources et qui ait un impact et une influence importants. L'expérience acquise dans le cadre de ce processus permettra d'infléchir les décisions relatives à la création d'un mécanisme d'évaluation indépendante régulière des activités de l'OMS. Les principes clés qui seront appliqués pour la planification et la conduite de l'évaluation sont l'indépendance, la transparence, la crédibilité et l'efficacité. Une évaluation formative<sup>1</sup> indépendante d'un domaine d'activité thématique de l'Organisation contribuera également à façonner et orienter plusieurs éléments de la Réforme de l'OMS, par exemple l'amélioration de la planification fondée sur les résultats et de la responsabilité et l'accroissement de l'efficacité de l'OMS au niveau des pays.

## BUT

3. Le but est d'élaborer une approche de l'évaluation indépendante des activités de l'OMS pour améliorer l'exécution des programmes. L'évaluation débouchera sur un rapport aux États Membres sur les activités de l'OMS dans un domaine thématique, assorti de recommandations spécifiques sur les mesures à prendre pour renforcer l'activité de l'Organisation dans ce domaine.

## PORTÉE ET MANDAT

4. Les États Membres ont exprimé leur soutien en faveur de la proposition selon laquelle l'évaluation devrait se concentrer sur le renforcement des systèmes de santé puisque c'est l'une des priorités essentielles des États Membres, une condition fondamentale pour améliorer les résultats sanitaires et la réalisation des OMD, et un domaine d'activité majeur et de plus en plus important pour l'OMS à chaque niveau de l'Organisation. L'évaluation offre la possibilité de clarifier le rôle de l'OMS dans ce domaine. Elle se concentrera sur les capacités de l'OMS à apporter un soutien aux pays (développés et en développement) pour le renforcement de leurs systèmes de santé, y compris les politiques, stratégies et plans de santé nationaux ; la couverture universelle et le financement des systèmes de santé ; les personnels de santé ; l'accès aux médicaments et technologies essentiels ; et les systèmes d'information sanitaire.

---

<sup>1</sup> L'«évaluation formative» est conçue dans le but d'améliorer les programmes et se distingue de l'évaluation «sommativ» qui examine les effets ou résultats des programmes.

5. L'évaluation portera sur les trois niveaux de l'OMS et sur les six fonctions essentielles de l'Organisation mondiale de la Santé énoncées dans le onzième programme général de travail<sup>2</sup> telles qu'elles s'appliquent aux activités de l'Organisation en matière de renforcement des systèmes de santé. Elle examinera la façon dont ces fonctions sont exécutées et fera des propositions visant à améliorer l'alignement interne et externe, l'efficacité, l'efficience et la transparence des activités de l'OMS. Cela comprendra des mesures spécifiques pour améliorer la gestion fondée sur les résultats et la responsabilité; renforcer les ressources humaines; et améliorer la définition des priorités, le financement, la mobilisation des ressources et leur affectation.

Fonctions de l'OMS	Questions à traiter aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national
Assurer un rôle de leadership s'agissant de questions essentielles pour la santé et s'engager dans des partenariats lorsque des mesures concertées sont nécessaires	Qu'attendent les pays de l'OMS en termes de produits et de services pour le renforcement des systèmes de santé – quels sont les principaux aspects du renforcement des systèmes de santé sur lesquels l'OMS devrait concentrer son attention et ses ressources ? L'OMS exerce-t-elle un rôle de leadership efficace en matière de systèmes de santé et comment celui-ci pourrait-il être amélioré ? Quels partenariats avec d'autres organismes ont-ils été les plus efficaces pour soutenir le renforcement des systèmes de santé et comment ces collaborations peuvent-elles être renforcées pour améliorer la cohérence et l'alignement ?
Infléchir le programme de recherche et stimuler la production, la traduction et la diffusion de connaissances appréciables	Comment l'OMS influence-t-elle le programme de recherche sur les systèmes de santé ? Comment l'OMS pourrait-elle diffuser plus efficacement les connaissances et l'innovation ?
Fixer des normes et des critères et en promouvoir et suivre l'application	Dans quelle mesure l'élaboration de normes, de critères et de biens publics mondiaux pour les systèmes de santé répond-elle à la demande des pays et comment pourrait-on améliorer cet aspect ? Y a-t-il des moyens de rendre le processus d'élaboration des normes et critères plus efficient, plus transparent et plus objectif ? Quelle est l'efficacité du suivi et du compte rendu de l'OMS concernant l'application des normes et critères et comment pourrait-on les améliorer ?
Définir des options éthiques et des options politiques fondées sur des données factuelles	Avec quelle efficacité l'OMS aide-t-elle les pays à traduire les normes et critères dans les politiques nationales et que pourrait-on faire pour renforcer l'alignement des différents niveaux de l'Organisation pour rendre plus efficace le soutien à ce processus ?
Fournir un soutien technique, catalyser le changement et développer des capacités institutionnelles durables	L'OMS est-elle structurée de façon à fournir un soutien adéquat aux États Membres en matière de renforcement des systèmes de santé ? Comment les différents programmes de l'OMS peuvent-ils aligner leurs activités de façon plus efficace pour contribuer au renforcement des systèmes de santé ? Comment l'OMS pourrait-elle changer la façon dont elle apporte un soutien technique afin de développer plus efficacement des capacités institutionnelles durables dans les pays ?
Surveillance de la situation sanitaire et appréciation des tendances en matière de santé	Comment la surveillance des indicateurs sanitaires par l'OMS pourrait-elle être encore renforcée pour améliorer la responsabilité de chacun ?

6. L'évaluation indépendante portera également sur différents aspects de la Réforme de l'OMS :

<sup>2</sup> Onzième programme spécial de travail, 2006-2015. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2006.

- Comment la structure, la dotation en personnel et l'alignement des activités de l'OMS peuvent-ils être renforcés pour apporter un soutien plus efficace aux pays dans le domaine du renforcement des systèmes de santé ?
- Quelle est l'efficacité du cadre de planification actuel dans la définition des activités de l'OMS en matière de renforcement des systèmes de santé, et en tant qu'outil de programmation, de responsabilisation, de mobilisation des ressources et d'affectation de celles-ci ?
- Quelles mesures doivent être prises pour renforcer le financement, la mobilisation des ressources et la communication stratégique pour le renforcement des systèmes de santé à l'OMS ?
- Quels changements en matière de politique, de planification et de gestion des ressources humaines auraient le plus d'impact pour accroître la compétence et la capacité de l'OMS à soutenir les pays ?

7. En menant cette évaluation, le groupement chargé de l'évaluation se fondera sur les données, rapports et évaluations existants, et sollicitera l'avis des États Membres, du personnel et des partenaires. Le groupement d'évaluation se rendra au Siège, dans les bureaux régionaux et dans certains bureaux de pays. Il aura accès à toute la documentation pertinente au secrétariat.

#### SUPERVISION

8. Le Conseil exécutif assurera la supervision de l'évaluation indépendante, en passant en revue le mandat et le plan de travail, en sélectionnant le groupement d'évaluation et en recevant des rapports réguliers sur les activités, les observations et les recommandations du groupement d'évaluation. Le Directeur général proposera que le Conseil exécutif crée un comité de supervision de l'évaluation en tant que sous-groupe du Conseil chargé de s'acquitter de ces fonctions. Le Directeur général fournira un secrétariat à l'évaluation indépendante.

#### SÉLECTION DU GROUPEMENT D'ÉVALUATION

9. L'évaluation sera effectuée par un groupement d'évaluation, choisi à l'issue d'un processus objectif et transparent. Le groupement d'évaluation sera composé d'une équipe pluridisciplinaire de 8 à 10 personnes choisies parmi un ensemble d'institutions dotées de capacités et d'une expérience avérées dans l'exécution d'évaluations des activités d'organisations internationales dans le domaine de la santé publique, et d'une expérience et de compétences techniques et gestionnaires en rapport avec le but et la portée de l'évaluation. Il s'agira notamment des aspects techniques du renforcement des systèmes de santé et des aspects organisationnels de la planification, de la gestion des ressources, de la conception institutionnelle et des ressources humaines. Les membres du groupement d'évaluation seront appelés à exercer leur jugement professionnel et devront être libres de tout conflit d'intérêts.

10. Le groupement d'évaluation sera choisi suite à un appel de propositions concernant à la fois le groupement d'évaluation et le plan de travail. Pour tenir compte de la portée et de la diversité des activités de l'OMS, la priorité sera donnée aux propositions soumises par des ensembles d'institutions de pays développés et en développement.

11. Les critères de sélection du groupement d'évaluation seront : 1) la capacité avérée et l'expérience de l'ensemble des institutions présentant la proposition en matière d'évaluation d'organisations internationales dans le domaine de la santé publique ; 2) la compréhension manifeste du but et des résultats escomptés de l'évaluation exposés dans la proposition et le plan de travail ; 3) l'expérience, la compétence et la diversité des membres proposés du groupement d'évaluation ; et 4) le coût.

## PROCESSUS PROPOSÉ

12. Le Directeur général présentera un projet de portée et de mandat pour l'évaluation indépendante à la session extraordinaire du Conseil exécutif en novembre 2011. Après l'approbation par le Conseil exécutif, le Directeur général publiera un appel public de propositions. Ces propositions seront appréciées par le comité de supervision de l'évaluation constitué par le Conseil exécutif sur la base des critères ci-dessus et par le groupement d'évaluation choisi. Le Conseil exécutif sera informé de l'aboutissement du processus de sélection et du plan de travail proposé.

13. Une première réunion du groupement d'évaluation se tiendra au Siège de l'OMS en janvier avec le comité de supervision de l'évaluation afin d'examiner le plan de travail pour l'évaluation indépendante. Le groupement d'évaluation commencera ses travaux en février 2012.

14. Le groupement d'évaluation se rendra au Siège de l'OMS, dans les six bureaux régionaux et dans plusieurs bureaux de pays. Il aura également des échanges avec les États Membres et d'autres partenaires essentiels.

15. Le groupement d'évaluation se réunira en avril 2012 au Siège de l'OMS pour une consultation sur ses conclusions avec les États Membres (missions basées à Genève) et le secrétariat. Il présentera un premier rapport à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2012.

## Calendrier proposé

La session extraordinaire du Conseil exécutif approuve le mandat de l'évaluation indépendante et crée le comité de supervision de l'évaluation	Novembre 2011
Le Directeur général publie l'appel de propositions pour l'évaluation indépendante	Novembre 2011
Le comité de supervision de l'évaluation passe en revue les propositions et choisit le groupement d'évaluation	Décembre 2011
Le groupement d'évaluation se voit attribuer un contrat	Janvier 2012
Le groupement d'évaluation et le comité de supervision de l'évaluation tiennent une première réunion pour examiner le plan de travail	Janvier 2012
Le groupement d'évaluation se rend au Siège, dans les Régions et dans certains bureaux de pays	Février-avril 2012
Consultation sur le rapport intérimaire du groupement d'évaluation	Avril 2012
Premier rapport de l'évaluation indépendante à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé	Mai 2012

## Budget (US \$)\*

Groupement d'évaluation : 10 membres de l'équipe pendant 100	850 000
--	---------

jours	
Voyages et dépenses (6 visites sur le terrain par membre de l'équipe, 7 jours par visite)	400 000
Rapports du groupement d'évaluation (publication et traduction)	50 000
TOTAL	1 300 000

\* Les budgets sont donnés à titre indicatif. Les frais du secrétariat ne sont pas compris.

## QUESTIONS À EXAMINER PAR LES ÉTATS MEMBRES

16. Les États Membres soutiennent-ils :

- a) la portée et le mandat proposés par l'évaluation indépendante ?
- b) le processus proposé pour assurer la supervision de l'évaluation indépendante ?
- c) le processus proposé pour la sélection du groupement d'évaluation ?
- d) le calendrier proposé pour l'évaluation indépendante ?